

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Date de convocation : 16.09.2020

**COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2020 A 20 H 30**

La séance a débuté à 20 h 30 Sous la Présidence du Maire, Laurent GENTES

. Présents :

X	CELLE Eric
X	CHANAL Fabrice
	DALENS Gérard
X	DESCAMPS Véronique
X	GENTES Laurent
X	GIROUD Florence
X	GRAIL Jérôme
X	LESIGNE Sandrine
X	PERBET Yoann
X	ROUSSET Cédric
X	ROUX Elodie

. Absent(s) : Gérard DALENS

Secrétaire de séance : GROUD Florence

ORDRE DU JOUR

- 1. RETRAIT DE LA CAPEV DU SEAVR A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021,**
 - 2. DELIBERATION « FETES ET CEREMONIES COMPTE 6232**
 - 3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE APE ECOLE « LES COPAINS DE LA NATURE »**
 - 4. ADHESION AU SIG - SDE**
 - 5. DELIBERATION « ASSURANCE GROUPE SUR LES RISQUES STATUTAIRES**
- QUESTIONS DIVERSES**

1. RETRAIT DE LA CAPEV DU SEAVR A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021,

Pour 8 Contre 0 Abstention 2

Le conseil décide d'émettre un avis : favorable sur la demande de retrait de la CAPEV du SEAVR

2. DELIBERATION « FETES ET CEREMONIES COMPTE 6232

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

Le conseil municipal décide d'affecter les dépenses au compte 6232 « fêtes et cérémonies » sur l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- diverses prestations et apéritifs servis lors de cérémonies officielles, manifestations diverses et inaugurations, les repas pris dans des restaurants, comme les repas des aînés, les vœux de la nouvelle année...
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements comme lors de mariages, départs à la retraite, naissance ou décès, récompenses scolaires, sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles,
- le règlement des factures de frais liés aux prestations de sociétés et de troupes de spectacles, feux d'artifices...

3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE APE ECOLE « LES COPAINS DE LA NATURE »

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

Le conseil municipal demande que l'Association présente les comptes de l'exercice écoulée et les documents faisant connaître le résultat de l'activité.

Délibération à un prochain conseil.

4. ADHESION AU SIG/ GMAO du SDE43

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

Le conseil municipal décide :

- . **D'adhérer** à l'outil SIG / GMO mis en place par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire,
- . **Prend acte** de la mise à disposition à titre gratuit de cet outil
- . **Sollicite** la réalisation d'un recensement du patrimoine d'éclairage public
- . **Autorise pour le premier recensement** du patrimoine lumineux la participation :
 - . 2.5. € par point lumineux
 - . 10 € par commande d'éclairage public
- . **Autorise** le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette décision

5.DELIBERATION « ASSURANCE GROUPE SUR LES RISQUES STATUTAIRES

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

Le conseil municipal décide :

. **D'adhérer** au contrat groupe d'assurance risques statutaires

. **Opte** pour les agents une franchise :

. CNRACL : 10 jours – Taux 5.30 %

. Non CNRACL : 10 jours – Taux 1.05 %

La séance a été levée à 23 H 30

Le Maire

Laurent GENTES

